

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 3-109-1905 ministérielle relative aux cartes postales écriles au verso,

n° 3-109-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 novembre 1905

Numéro JO
n° 109 du 01/12/1905

Date du numéro
1 décembre 1905

TEXTE INTÉGRAL

A Messieurs les Gouverneurs Généraux de l'indo-Chine, de Madagascar et de l'Afrique Occidentale français, les à Gouverneurs des Colonies et le comimissaire Général du Gouvernement dans le Congo français. comme suite à la circulaire de mon prédécesseur en date du 8 aout 1904. N°1058, relative à la circulation entre. Les colonies françaises, la France et la Suisse, des cartes postales illustrées portant au recto, dans, un espare ménagé à cet effet, des mentions de correspondance, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il y a lieu d'étendre cette faculté aux cartes de l'espèce provenant ou à destination des pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Catad , Chili, Costa-Rica, Crète, Danenrarc k, Grèce, Halle, Luxembourg, Antilles danoises, Mexique, Montenegro, Norwège, ParaCEuay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Sion, Suède, Uruguay. Je vous serai obligé de donner des instructions en conséquence à l'office local de la colonie que vous administrez. Pour le Ministre et par son ordre

L'Insoecteur Général des Colonies,Secrétaire Général du Ministère.Maunure MERAY.